



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMÈVRE-EN-HAYE SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 14 MARS 2018 À 18H30

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 10

**Étaient présents** : Mesdames CHRETIEN, DI REZZE, DROUIN, HURPEAU, ROUHIER,  
Messieurs BASTIEN, BESANCON, SEGAULT, ZUFFELLATO.

**Était excusé**: Monsieur Fabrice MARTIN pouvoir donné à Madame Céline ROUHIER.

**Était absent** : Monsieur Stéphane WELKER.

=====

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Samar HURPEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière réunion.

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **1. FINANCES**

#### **1-1. Orientations budgétaires 2018**

Le Conseil Municipal a fixé les investissements à prévoir sur l'année 2018.

#### **1-2. Vente immeuble sis 8, rue de la Côte**

Un compromis de vente a été signé pour l'immeuble du 8, rue de la Côte.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer l'acte de vente et tout autre document s'y rapportant.

#### **1-3. Règlement d'utilisation des salles communales**

Au vu de l'utilisation des salles communales, le conseil municipal décide d'apporter des modifications à la convention en place. Ces modifications portent sur la gestion des ordures ménagères, la location faite aux professionnels et les conditions de location de la salle rencontre.

## **2. QUESTIONS DIVERSES**

### **2-1. Nouvelle convention pour télétransmission des actes au contrôle de légalité**

La plateforme actuelle de dématérialisation sera définitivement fermée le 8 juin 2018, il convient donc de signer une nouvelle convention avec l'opérateur SPL-XDEMAT.

### **2-2. Dates à retenir**

- Dates à retenir : AG de la commune vendredi 23 mars 2018 à 18h30 salle polyvalente
- Vote du budget : 11 avril 2018

**L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h00**

Le Maire,  
Jean-François SEGAULT

Le secrétaire de séance,  
Samar HURPEAU

